

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Arrêté du 18 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

NOR : TSSR2430578A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu la demande de l'organisation syndicale CGT en date du 16 septembre 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau de la CGT relatif à la liste des représentants des personnels au comité social d'administration centrale créé dans les départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 décembre 2022 susvisé, est ainsi modifié :

Les lignes suivantes du tableau :

«

Pour la CGT	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme BATREL Annie	M. DROAL Hervé
M. CHALVET Christophe	Mme MATHURIN DECISIER Isabelle
Mme LENORMAND Manuela	Mme LEROY Béatrice
M. ROY Jérôme	M. HONTHAAS Philippe

» ;

Sont remplacées par les lignes suivantes :

«

Pour la CGT	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. CHALVET Christophe	M. HONTHAAS Philippe
M. ROY Jérôme	Mme DE OLIVEIRA Jaspal
M. DROAL Hervé	M. GALLIGARI Olivier
Mme LEROY Béatrice	Mme PERROT Sandrine

» ;

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2024.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 18 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe au chef du Bureau dialogue social,
expertise juridique et statutaire,
Amélie BIRBES